

DEMANDES D'OBTENTION DU CQP AESA PAR LA VOIE DE LA VAE CALENDRIER 2023

SESSION 1

- *Période de recevabilité des livrets 1* : du 9 janvier au 10 février 2023

Frais administratifs de la demande de VAE (obligatoire pour tout dossier déposé) : 120€

Attention, les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne pourront pas être pris en compte.

- *Résultats recevabilité* : entre le 3 et le 7 avril 2023

Pour les candidats sollicitant un accompagnement (voir page suivante) :

- *Date de réception du lien vers le module de FOAD* : entre le 10 et le 14 avril 2023
- *Date limite de réception du dossier dans le cadre de l'accompagnement* : 5 mai 2023
- *Retours et échanges avec l'accompagnateur* : entre le 15 et le 26 mai 2023
- *Date de fin de l'accompagnement* : 26 mai 2023

Pour tous :

- *Date limite de réception des livrets 2 (analyse de l'expérience)* : le 30 mai 2023
- *Entretiens téléphoniques* : entre le 19 et le 23 juin 2023
- *Passage des demandes en jury plénier* : 5 juillet 2023

SESSION 2

- *Période de recevabilité des livrets 1* : du 5 juin au 7 juillet 2023

Frais administratifs de la demande de VAE (obligatoire pour tout dossier déposé) : 120€

Attention, les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne pourront pas être pris en compte.

- *Résultats recevabilité* : entre le 11 et le 15 septembre 2023

Pour les candidats sollicitant un accompagnement (voir page suivante) :

- *Date de réception du lien vers le module de FOAD* : entre le 18 et le 22 septembre 2023
- *Date limite de réception du dossier dans le cadre de l'accompagnement* : 7 octobre 2023
- *Retours et échanges avec l'accompagnateur* : entre le 16 et le 27 octobre 2023
- *Date de fin de l'accompagnement* : 27 octobre 2023

Pour tous :

- *Date limite de réception des livrets 2 (analyse de l'expérience)* : le 6 novembre 2023
- *Entretiens téléphoniques* : entre le 27 novembre et le 1er décembre 2023
- *Passage des demandes en jury plénier* : décembre 2023 (date à venir)

ACCOMPAGNEMENT VAE CQP AESA PROGRAMME ET INSCRIPTION

La FFME propose un accompagnement à la rédaction du dossier "Partie 2 : Analyse de l'expérience" dans le cadre d'une demande d'obtention du CQP animateur d'escalade sur structure artificielle par la voie de la VAE.

Celui-ci n'est pas obligatoire ; c'est au candidat de solliciter cet accompagnement auprès de la FFME, s'il le souhaite et selon le calendrier joint.

Attention, bien que l'accompagnement permette d'aider le candidat à rédiger un dossier d'expérience pertinent, répondant aux attentes du jury, celui-ci ne pourra en aucun cas palier une expérience insuffisante ou trop éloignée de celle attendue dans le référentiel du diplôme.

❖ PUBLICS	Personnes ayant reçu une attestation de recevabilité de demande d'obtention du CQP AESA par la voie de la VAE datant de moins d'un an
❖ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Détailler les compétences et les prérogatives du CQP AESA Fournir les outils méthodologiques nécessaires à la rédaction du dossier Analyse de l'expérience Préparer à l'entretien oral obligatoire
❖ MODALITES PEDAGOGIQUES	Module de Formation Ouverte A Distance Accompagnement individualisé par le référent national CQP AESA
❖ DUREE	10 heures
❖ TARIF	200 € (ce montant est éligible à un financement CPF -hors frais administratifs)

Pour solliciter un accompagnement VAE, merci de renvoyer la fiche suivante à formation-pro@ffme.fr avant la date indiquée dans le calendrier

Nom :

Prénom :

Adresse email :

Tél :

Adresse postale :

N° de recevabilité du dossier (indiqué sur l'attestation) :

Sollicite l'accompagnement de la FFME pour la rédaction du dossier "Partie 2 : analyse de l'expérience"

Fait à

Le :

Signature du candidat

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr